

Procès-verbal n°8 de la Commission des Arbitres

Réunion du : **Lundi 31 janvier 2022**
14h00 au siège du District Gard-Lozère

Présidence : M. BOUILLET Claude

Présents : MM. COLLAVOLI Marie-Elisabeth – LAUGIER Jean-Marc – BOUTADE Christian – CABARDOS Jean Louis

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°7.

Indisponibilités Arbitres

- GHODBABE A : 23/1
- SERRIERE J : arrêt 1 mois
- GRAU A : 5 et 6/2
- MARTIN Y : 19 et 20/2- 5 et 6/2
- MOUGNIOTTE F : 5 au 7/2 – 12 au 14/2-19/2 – 26/2
- FARCY F : 3 au 10/2- 13/3
- BERTRAND S : 23/1
- ELASRI B : suppression indispo du 28 au 30/1
- BELOUD I : suppression indispo du 29 et 30/1
- COLLADOS D : 17/1 au 6/2

Courriers Reçus

- RAHMOUNI Y : concernant ses désignations
- HERIOT C : concernant match du 22/1

DEMANDES D'ARBITRES :

- MOUSSAC : match du 30/1
- OMPP : matches des 23/1 – 6/2 – 13/2
- FC VATAN : match du 6/2
- SALINDRES : match du 6/2
- MONTPEZAT : match du 13/2
- FT CAMARGUE : match du 29/1
- COLLET DE DEZE : match du 23/1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance,
CABARDOS Jean Louis

